

**PORTANT TARIFICATION DU DIPLÔME D'UNIVERSITE
ERGONOMIE - ANALYSER L'ACTIVITE ET LE TRAVAIL PORTE PAR L'UFR STAPS**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2024-05-31-05 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 05 mai 2024 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification à compter de 2025-2026 du Diplôme d'Université « Ergonomie - Analyser l'activité et le travail » porté par l'UFR STAPS comme suit :

Inscription au DU dans sa totalité	
Tarif 1 (tarif plein)	3 000 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	800 €

Inscription par bloc – Tarif plein	
Tarifs au bloc de compétences 1	900 €
Tarifs au bloc de compétences 2	1 500 €
Tarifs au bloc de compétences 3	1 000 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.